Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 066-216601336-20260826-CA2026006-DE

CA2026006

PALAU DEL VIDRE
l'expressive
CCAS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Orientales
CCAS DE PALAU-DEL-VIDRE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CA2026006
Séance du 26 août 2026

Le vingt-six août deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente et une,
le Conseil d'Administration du CCAS de PALAU-DEL-VIDRE (Pyrénées-Orientales), dûment convoqué le quatorze août deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GALAN, Président.

PRESENTS (9) : Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Nadine BONAFE, José BELTRI, Thierry BOUYSSOU, Matthieu RESPLANDY, Marie-Rose CALVET, Christophe MESTRE, Laetitia CACACE.

REPRESENTES (0) : /

ABSENTS EXCUSES (2) : Faustine DESCHAMPS, Christophe QUINTA.

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :							
EN EXERCICE :	11	PRESENTS :	09	QUORUM :	06	PROCURATIONS :	00
VOTANTS :	09	POUR :	09	CONTRE :	00	ABSTENTIONS :	00

A été nommée Secrétaire de Séance : Françoise DARCHE

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, Président de séance et rapporteur,

VU l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que le procès-verbal de chaque séance du Conseil d'Administration est arrêté au commencement de la séance suivante ;

CONSIDERANT que le projet de procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil d'Administration avec la convocation à la présente séance ;

Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 066-216601336-20260826-CA2026006-DE

CA2026006

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES,

- **D'ARRETER** le procès-verbal de la séance du 29 avril 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme.

Fait à Palau-del-Vidre, le 26 août 2026,

MAIRIE de PALAU-DEL-VIDRE
66690

Le Président,

Bruno GALAN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier (par courrier ou sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formé auprès de l'auteur de la décision dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (L'absence de réponse au recours gracieux à l'issue des deux mois vaut rejet implicite).

Acte rendu exécutoire
après télétransmission en Préfecture
et publication en ligne le :
Identifiant de télétransmission :

Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 066-216601336-20260826-CA2026006-DE

PALAU DEL VIDRE
l'expressive
CCAS

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 AVRIL 2026

ETAT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRESENTS LORS DES VOTES

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente-sept,
le Conseil d'Administration du CCAS de PALAU-DEL-VIDRE (Pyrénées-Orientales), dûment convoqué le seize avril deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GALAN, Président.
PRESENTS (7) : Bruno GALAN, Pierre ABULI, Françoise DARCHE, Nadine BONAFE, Jean-Christophe DELMER, Marie-Rose CALVET, Laurent DAUBA.
REPRESENTES (0) : /
ABSENTS (3) : Paulette MEDUS, Marie-Ange CHERAULT, Catherine GASSER.
A été nommée Secrétaire de Séance : Françoise DARCHE

Pour la délibération CA2026002 Monsieur le Président, Bruno GALAN ne prend pas part au vote et la séance est présidée par Nadine BONAFE.

Ordre du Jour :

1. **Election du Président de séance pour l'adoption du Compte Financier Unique 2025**
   Après exposé, débat et vote, Madame Nadine BONAFE est élue Présidente de séance pour l'adoption du CFU à l'unanimité.

2. **Adoption du Compte Financier Unique de l'exercice 2025**
   Après exposé, débat et vote, le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 est adopté à l'unanimité.

3. **Affectation des résultats de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026**
   Monsieur le Président, Maire, reprend la présidence de la séance.
   Après exposé, débat et vote, l'affectation des résultats de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026 est adoptée à l'unanimité.

4. **Budget Primitif du CCAS pour 2026**
   Après exposé, débat et vote, le Budget Primitif du CCAS pour 2026 est adopté à l'unanimité.

5. **Subvention exceptionnelle pour un séjour pédagogique**
   Après exposé, débat et vote, la subvention exceptionnelle de 320 € est accordée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h46.

Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 066-216601336-20260826-CA2026006-DE